



Non aux « observations de la relation de service » obligatoires !

Au-delà de permettre à la direction de justifier les ralentissements de carrière à venir, de nombreuses alertes portées par les délégués du personnel, par les élus des CHSCT et du comité d'établissement Nouvelle Aquitaine démontrent que les « observations de la relation de service », et notamment son caractère obligatoire, ont surtout des conséquences graves sur la santé des agents.

Alors que certaines directions régionales déploient le dispositif avec une certaine souplesse, la direction régionale Nouvelle Aquitaine s'acharne à imposer ces « observations » sans vouloir tenir compte des conséquences sur les conditions de travail des collègues.

A l'heure où les enquêtes Qualité de Vie au Travail révèlent la souffrance des collègues sur de nombreux sites, il est dangereux de maintenir le caractère systématique et obligatoire de ces « observations de la relation de service ».

Pire, la direction diligente actuellement une procédure disciplinaire à l'encontre d'un conseiller au seul motif qu'il refuse de se soumettre aux « observations de la relation de service » car selon lui, ce dispositif met à mal sa santé au travail.

Nous estimons inadmissible que la direction puisse envisager de sanctionner un collègue parce qu'il demande simplement à pouvoir exercer son métier malgré des conditions déjà bien difficiles.

**Les organisations syndicales CGT, CLL, FO, SNU, SUD et UNSA exigent que ce dispositif de contrôle et d'évaluation permanente, générateur de risques psycho-sociaux, ne fasse plus l'objet d'une obligation,
mais demeure basé sur le principe du volontariat.
Il en va de la santé des agents.**

Les Organisations syndicales CGT, CLL, FO, SNU, SUD et UNSA appellent dès aujourd'hui l'ensemble du personnel de Pôle emploi de la région Nouvelle Aquitaine à la grève le 14 décembre 2017 !